

## Fiche de Données de Sécurité

section

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	: Hydrolat de Fleur d'oranger Bio. Nom botanique : Citrus aurantium x amara. Certification : Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01. Référence du standard / code produit : HAFOZZB. Nom INCI : CITRUS AURANTIUM AMARA FLOWER WATER. Numéro EINECS : 277-143-2. Numéro CAS : 72968-50-4 / 68916-04-1. Numéro FEMA : 2344 (curacao peel extract); 2345 (curacao peel oil); 2771 (neroli bigarde oil); 2819 (orange flowers); 2820 (orange leaf absolute); 2823 (orange peel oil, bitter); 2818 (orange flowers absolute); 2855 (petitgrain paraguay oil); 2318 (citrus peel oil); 4853 (petitgrain oil, terpeneless). Numéro COE : COE136;. COE136A; COE136B; COE136C. Numéro FDA : CFR.21 §182.20. Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau. Partie utilisée : Fleurs. Origine : Maroc/Tunisie/Egypte.
<b>N° d'article (utilisateur)</b>	: HAFOBZZ.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	: Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.
---------------------------------	--

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	: <b>Nom</b> : SAS GAROMA <b>Rue</b> : 187 chemin de la cave <b>Code postal/Ville</b> : 30580 Brouzet-lès-Alès <b>Pays</b> : France: <b>Téléphone</b> : +33 (0) 4 22 84 02 00 <b>Site web</b> : Www.belair.bio <b>Email</b> : Contact@belair.bio
--------------------	--

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :  
33 (0)1 45 42 59 59.

section

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

### Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

## 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

# 3 Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>linalool</b>			
N°CAS 78-70-6	C ≤ 0.05%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC 201-134-4			
N°IDX 603-235-00-2			
Numéro 01-			
d'enregistrement 2119474016-42-XXXX			
<b>3-acetyl-6-methyl-2H-pyran-2,4(3H)-dione</b>			
N°CAS 520-45-6	C ≤ 0.05%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC 208-293-9			
N°IDX 607-163-00-2			
Numéro 01-			
d'enregistrement 2119980717-23-XXXX			
<b>p-menth-1-en-8-ol [1]</b>			
N°CAS 98-55-5	C ≤ 0.05%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
N°EC 202-680-6			
N°IDX			
Numéro 01-			
d'enregistrement 2119980717-23-XXXX			
<b>dipentene</b>			
N°CAS 138-86-3	C ≤ 0.005%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC 205-341-0			
N°IDX 601-029-00-7			
Numéro 01-			
d'enregistrement 2120766421-57-XXXX			
<b>phenylacetonitrile</b>			
N°CAS 140-29-4	C ≤ 0.005%		H301 Acute Tox. 3 ORAL H311 Acute Tox. 3 DERMAL H330 Acute Tox. 1 INHALATION
N°EC 205-410-5			
N°IDX			
Numéro 01-			

d'enregistre- ment	2119666320- 45-XXXX			
<b>geraniol</b>				
N°CAS	106-24-1	C ≤ 0.005%		H317 Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1			
N°IDX	603-241-00-5			
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119552430- 49-XXXX			
<b>farnesol</b>				
N°CAS	4602-84-0	C ≤ 0.001%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	225-004-1			H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX				H311 Acute Tox. 3 DERMAL
Numéro	01-			H317 Skin Sens. 1
d'enregistre- ment	2120763554- 49-XXXX			H411 Aquatic Chronic 2
<b>citral</b>				
N°CAS	5392-40-5	C ≤ 0.001%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	226-394-6			H317 Skin Sens. 1
N°IDX	605-019-00-3			
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119462829- 23-XXXX			
<b>benzaldehyde</b>				
N°CAS	100-52-7	C ≤ 5.0E-4%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-860-4			
N°IDX	605-012-00-5			
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119455540- 44-XXXX			
<b>cineole</b>				
N°CAS	470-82-6	C ≤ 1.0E-4%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119967772- 24-XXXX			
<b>hexan-2-one</b>				
N°CAS	591-78-6	C ≤ 1.0E-4%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	209-731-1			H336 STOT SE 3 H336
N°IDX	606-030-00-6			H361 Repr. 2
Numéro				H372 STOT RE 1
d'enregistre- ment				
<b>eugenol</b>				
N°CAS	97-53-0	C ≤ 1.0E-4%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	202-589-1			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119971802- 33-XXXX			
<b>6-methylhepta-3,5-dien-2-one</b>				
N°CAS	1604-28-0	C ≤ 1.0E-4%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	216-507-7			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro				
d'enregistre- ment				

benzoic acid					
N°CAS	65-85-0	C≤ 1.0E-4%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	200-618-2			H318	Eye Dam. 1
N°IDX	607-705-00-8			H372	STOT RE 1
Numéro d'enregistrement	01-2119455536-33-XXXX				
methyl benzoate					
N°CAS	93-58-3	C≤ 1.0E-4%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-259-7				
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119969268-21-XXXX,01-2119969653-24-XXXX				
bornan-2-one [1]					
N°CAS	76-22-2	C≤ 1.0E-4%		H228	Flam. Sol. 2
N°EC	200-945-0			H332	Acute Tox. 4 INHALATION
N°IDX				H371	STOT SE 2
Numéro d'enregistrement	01-2119966156-31-XXXX				

Ce produit ne contient pas de substances dangereuses à ou au-dessus des seuils réglementés.

### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

## 4

### Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

##### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

##### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

##### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section

## 5

### Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.  
Poudre d'extinction.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas de données disponibles

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section

**7 Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Pas de données disponibles

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

#### Protection de la peau

: Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Protection respiratoire

: Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore À Jaune Pâle, Peut Être Légèrement Trouble
Odeur	:	Fruité, Florale, Légèrement Amère, Note De Fond Miellée
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	>= 175°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	1
Solubilité(s)	:	Soluble Dans L'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles

Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	:	Non applicable
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

## section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagenicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section **12 Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

##### Substances :

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

##### Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## section 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

##### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

##### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
hexan-2-one	591-78-6	209-731-1	

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 16 Autres informations

### Indication des changements

Sections 1 : Ajout d'informations complémentaires.

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

### Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 14, règlement (UE) n°2020/217.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## Informations complémentaires

Date de création : 15/07/2024

Date de version : 15/07/2024

Date d'impression : 15/07/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.